

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2018 – 18h30

- Ordre du jour :**
- **Approbation des comptes de gestion 2017 (commune, assainissement et lotissement)**
  - **Approbation des comptes administratifs 2017 (commune, assainissement et lotissement)**
  - **Vote des budgets primitifs 2018 (commune, assainissement et lotissement)**
  - **Vote des taux d'impositions 2018**
  - **Tarifs divers**
  - **Questions diverses**

**Présents :** P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, F. FOSTIER, P. EDUIN, P. BEAUMONT, C. LEGRAND, N. DECHAPPE

**Absent non excusé :** B. WIART

**Secrétaire :** C. FENAUX

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT) :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du lotissement transmis par le percepteur.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif communal 2017. Ce compte fait apparaître pour l'exercice 2017 les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	103 935,36 €
SECTION INVESTISSEMENT	131 044,42 €
RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET	234 979,78 €

L'affectation du résultat au budget 2018 se fait de la façon suivante :

. affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 pour 131 044,42 € (recettes d'investissement)

. affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour 20 935,36 € (recettes de fonctionnement) et au compte 1068 pour 83 000 € (recettes d'investissement)

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT :**

L'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif assainissement 2017. Ce compte fait apparaître pour l'exercice 2017 les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	92 491,67 €
SECTION INVESTISSEMENT	- 12 986,35 €
RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET	79 505,32 €

L'affectation du résultat au budget 2018 se fait de la façon suivante :

. affectation du déficit d'investissement reporté au compte 001 pour 12 986,35 € (en dépenses d'investissement)

. affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 pour 12 986,35 € (en recettes d'investissement)

. affectation du résultat au 002 pour 79 505,32 € (en recettes de fonctionnement)

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du lotissement 2017. Ce compte fait apparaître pour l'exercice 2017 les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	448 735,68 €
SECTION INVESTISSEMENT	- 88 047,14 €
RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET	360 688,54 €

L'affectation du résultat au budget 2018 se fait de la façon suivante :

- . affectation du déficit d'investissement reporté au compte 001 pour 88 047,14 € (en dépenses d'investissement)
- . affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 448 735,68 € (en recettes de fonctionnement)

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal 2018. Le budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses : 212 477,06 €
	Recettes : 212 477,06 €
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses : 449 300,00 €
	Recettes : 449 300,00 €

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018 :**

L'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le budget assainissement 2018. Le budget se présente de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses : 129 450,00 €
	Recettes : 157 605,32 €
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses : 81 586,35 €
	Recettes : 81 586,35 €

### **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget lotissement 2018. Le budget se présente de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses : 108 047,14 €
	Recettes : 578 735,68 €
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses : 88 047,14 €
	Recettes : 88 047,14 €

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition communaux de 3 % soit :

		Taux de 2017		Taux de 2018
-	Taxe habitation	⇒ 18,14 %	⇒	18,68 %
-	Taxe foncière bâtie	⇒ 10,92 %	⇒	11,25 %
-	Taxe foncière non bâti	⇒ 16,96 %	⇒	17,47 %

### **TARIFS DIVERS :**

L'Assemblée décide de fixer le prix du M3 d'eau assainie à 1,60 € au lieu de 1,90 € et de baisser la taxe forfaitaire de 10 € soit 85 € par an.

### **QUESTIONS DIVERSES**